

REGLEMENT INTERIEUR

“RESEARCH ETHICS COMMITTEE”



Préambule

L'éthique pour la recherche scientifique est une démarche *réflexive* sur les valeurs et les finalités de la recherche scientifique, qui vise à protéger :

- Les personnes physiques ou morales impliquées dans la recherche scientifique,
- La banque de recherche,
- Les droits de l'auteur
- Les données feront l'objet de publication...

Les principes éthiques ont été élaborés dans plusieurs codes et textes nationaux et internationaux, notamment :

- *Vu le Dahir n° 1.58.376 du 3 Joumada Ier 1378 (15 Novembre 1958) réglementant le droit de constitution des associations.*
- *Vu la loi n° 09.08 promulguée par le Dahir n° 1.09. 15 du 18 février 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.*
- *Vu la loi n° 28.13 promulguée par le Dahir n°1.15.110 du 4 août 2015 relatives à a protection des personnes participante aux recherches biomédicales.*
- *Vu la Loi n° 23-04 modifiant et complétant la loi n° 03-94 relative au don, au prélèvement et à l'utilisation du sang humain promulguée par le dahir n° 1-05-81 du 20 novembre 2005.*
- *Vu la loi n° 109-13 complétant l'article 11 de la loi n° 16-98 relative au don, au prélèvement et à la transplantation d'organes et de tissus humains promulguée par le dahir n° 1-14-98 du 20 mai 2014.*
- *Vu la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement*
- *Vu la Déclaration d'Helsinki (1964 et qui a été révisée plusieurs fois 1975, 1983, 1989, 1996,2000, 2002, 2004, 2008, 2013).*
- *Vu le Dahir n° 1.58.376 du 3 Joumada Ier 1378 (15 Novembre 1958) réglementant le droit de constitution des associations, le présent règlement intérieur vise à préciser la mission, la composition et le fonctionnement du Comité d'Ethique de la Recherche Scientifique de l'association MARE.*

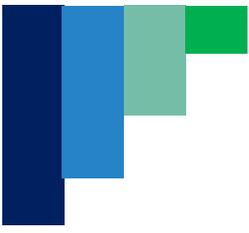
www.fpt.ac.ma / www.association.mare.org 

Faculté Polydisciplinaire de Taroudant BP : 271, Hay EL Mohammadi (Lastah) Taroudannt 83000, Maroc 

association.mare@gmail.com 

00212641619835 





REGLEMENT INTERIEUR

“RESEARCH ETHICS COMMITTEE”



Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir l'objectif, la composition, les compétences et les règles de fonctionnement du Comité d'éthique de la recherche, ci-après désigné “**Research Ethics Committee**”.

Article 2 : Fondement du Comité d'éthique de la recherche

Le Comité d'éthique de la recherche est une instance consultative créée par “**Moroccan Association for Research ad Ethics**”, Article 5 -b du statut de MARE, portant le nom : « **Research Ethics Committee** » (sigle REC) et en arabe " **لجنة اخلاقيات البحث العلمي** "

Le siège du REC est le siège de MARE établi à l'adresse suivante : Faculté Polydisciplinaire de Taroudant, BP 271, Hay EL MOHAMMADI (Lastah) Taroudant 83000 Maroc.

Article 3 : Indépendance

Le **REC** siège à la Faculté Polydisciplinaire de Taroudant (FPT) mais il demeure indépendant de la hiérarchie et de l'organisation du personnel au sein de la FPT. Le **REC** est en mesure de prendre ses décisions sans subir de pressions institutionnelles, professionnelles, politiques ou d'ordre économique ou autres.

Article 4 : Composition

- Le comité d'éthique est structure indépendante et pluridisciplinaire, composé de professionnels des différents domaines de la recherche scientifique. Les membres de REC sont des volontaires retenus en fonction de leurs compétences et de leur intérêt pour la démarche éthique en recherche scientifique et pédagogique, en tenant compte de la pluridisciplinarité souhaitable.
- Le **REC** est composé de :
 - ✓ Membres permanents (au moins cinq) qui sont :
 - Président
 - Deux vices présidents
 - Secrétaire général
 - Conseiller
 - ✓ Membres volontaires
 - de domaines variés : éthiciens, scientifiques, professionnels de santé, juristes,...
 - Non affiliés à l'institution.

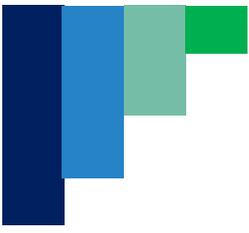
www.fpt.ac.ma / www.association.mare.org

Faculté Polydisciplinaire de Taroudant BP : 271, Hay EL Mohammadi (Lastah) Taroudant 83000, Maroc

association.mare@gmail.com

00212641619835





REGLEMENT INTERIEUR

“RESEARCH ETHICS COMMITTEE”



- Le comité peut inviter toute personne (externe) compétente à titre consultatif.
- Les membres du bureau de MARE sont les membres permanents du comité REC.

Article 5 : Formation des membres du REC.

Les membres du REC bénéficieront d'une formation continue appropriée à leur rôle au sein du REC.
La formation portera sur :

- ✓ La démarche éthique et application des normes d'éthique en matière de recherche scientifique.
- ✓ La conception des projets et méthodes d'évaluation.
- ✓ les nouvelles réglementations en vigueur.

Article 6 : Durée des fonctions, engagement et assiduité.

- La durée de la fonction n'est pas limitée.
- Les membres volontaires s'engagent au minimum d'une durée d'un an.
- Les membres du comité d'éthique siègent à titre volontaire et gracieux et ne peuvent prétendre à aucun défraiement.
- Les membres s'engagent à participer avec assiduité aux réunions et travaux du comité ; en cas d'absence non justifiée à trois réunions consécutives, ils sont réputés démissionnaires.
- La composition du Comité peut être modifiée par les membres permanents suite à une réunion plénière du **REC**.
- Le **REC** peut décider l'exclusion d'un membre du comité pour manquement grave au règlement intérieur ou aux principes éthiques universels.
- Les membres permanents du Comité peuvent augmenter le nombre de ses membres et ont la charge de la désignation et d'invitation d'autres membres. Ces modifications ont pour but d'accroître la compétence du Comité en fonction de l'évolution des questions abordées. Ces membres peuvent être désignés à tout moment, sur proposition d'un membre du **REC**.
- Toute démission doit faire l'objet d'un courrier au Président du **REC**.

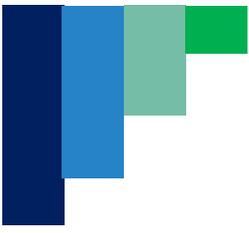
www.fpt.ac.ma / www.association.mare.org 

Faculté Polydisciplinaire de Taroudant BP : 271, Hay EL Mohammadi (Lastah) Taroudant 83000, Maroc 

association.mare@gmail.com 

00212641619835 





REGLEMENT INTERIEUR

“RESEARCH ETHICS COMMITTEE”



Article 7 : Attributions

- Le **REC** agit sous la responsabilité de “ Moroccan Association for Research and Ethics” [MARE]
- Dans le cadre de ses attributions, le Comité a pour mission :
 - Evaluer la validité éthique des projets de recherche (tout domaine de recherche : Sciences / Littératures ; en anglais /en français et ou en arabe), incluant ou non des sujets humains, déposés par les porteurs de projets affiliés ou non à la Faculté Polydisciplinaire de Taroudannt.
 - Le suivi des projets validés par le REC.
 - Donner des avis sur les problèmes et répondre aux questions relatives à l'éthique.
 - Aider et accompagner les chercheurs à respecter les normes d'éthiques dans leurs protocoles de recherche.
 - Sensibiliser et former les chercheurs sur les normes d'éthique.
 - Travailler en réseau avec les autres comités d'éthiques nationaux et internationaux
 - Diffuser des réflexions éthiques et recommandations.

Article 8 : Saisine

- Lors de chaque réunion, la saisine est faite oralement par l'un des membres permanents souhaitant exposer une problématique éthique. La saisine se fait aussi pour d'autres professionnels ou bénévoles par courrier adressé au comité d'éthique.
- Dans un premier temps, le **REC** décide, à la majorité des membres présents, d'accepter ou de refuser de débattre sur la question qui lui est soumise et informe la personne qui l'a saisi.
- La saisine du **REC** est ouverte à tous (tous les acteurs concernés par des problématiques générales liées à la recherche). Le **REC** peut aussi se saisir lui-même d'une problématique lors de ses débats.

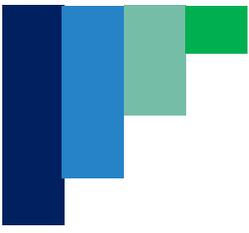
www.fpt.ac.ma / www.association.mare.org 

Faculté Polydisciplinaire de Taroudant BP : 271, Hay EL Mohammadi (Lastah) Taroudannt 83000, Maroc 

association.mare@gmail.com 

00212641619835 





REGLEMENT INTERIEUR

“RESEARCH ETHICS COMMITTEE”



Article 9 : Fonctionnement et méthode d'évaluation des projets

- Le **REC** se réunit après chaque soumission, pour évaluer le projet et prononcer sa validité sur le plan éthique.
- L'avis du comité est adressé au porteur du projet après soumission dans un délai de trois semaines.
- Le **REC** se réunit trimestriellement pour évaluation de ses activités durant l'année académique et chaque fois que les demandes le justifient.
- Le **REC** consacre annuellement un point de son ordre du jour à l'évaluation annuelle de son fonctionnement.
- Si l'un membre du comité a un conflit d'intérêt, le membre ne peut être présent pour l'examen de ce projet, sauf pour fournir au comité des informations demandées et ne peut pas voter sur ce projet.
- Lorsqu'un projet de recherche soumis au **REC**, implique l'un des membres du comité, le membre peut être invité à répondre aux éventuelles questions du comité et doit se retirer lors des délibérations et du vote du **REC** concernant ce projet de recherche.
- Le **REC** peut convoquer le chercheur principal à la réunion d'évaluation et peut lui envoyer toutes les questions nécessaires qui peuvent faciliter la compréhension du protocole par les membres du Comité.
- Les décisions prises par **REC** après chaque évaluation d'un projet de recherche font l'objet d'un consensus. Lorsque celui-ci est impossible à obtenir, le vote à la majorité est adopté. En cas d'égalité de voix, la voix du Président est prépondérante.
- Toute décision du **REC** sera communiquée par écrit au chercheur responsable du projet dans un délai de 3 semaines à compter de la date de la réception de la demande.
- Selon la nature des projets examinés, le REC peut solliciter des informations ou consultation complémentaires, aux :
 - Experts ayant des compétences dans des domaines spécifiques pour aider à l'examen du projet et répondre à des questions qui sollicitent une expertise au-delà ou en plus de celle disponible au sein du comité.
 - Le respect du caractère confidentiel des informations relatives au projet soumis est exigé aux experts invités pour une consultation spécifique.

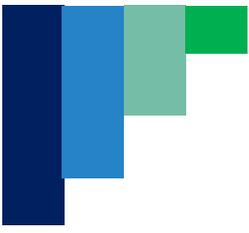
www.fpt.ac.ma / www.association.mare.org 

Faculté Polydisciplinaire de Taroudant BP : 271, Hay EL Mohammadi (Lastah) Taroudant 83000, Maroc 

association.mare@gmail.com 

00212641619835 





REGLEMENT INTERIEUR

“RESEARCH ETHICS COMMITTEE”



- Un procès-verbal doit être établi par le secrétaire général pour chaque réunion et consigné dans un registre tenu à cet effet et sur un support informatique.
- Les avis du **REC** du réseau se conforment au principe d’anonymat et respectent impérativement le secret professionnel et règles de confidentialité.
- Les avis du **REC** sont purement consultatifs et informatifs. Les avis sont communiqués à l’auteur de la saisine. Seules les recommandations générales peuvent être diffusées.
- Il est constitué un recueil des comptes rendus des séances du comité d’éthique ainsi que des avis et travaux du **REC**.
- Les principes éthiques de discussion, de communication et de responsabilité régissent les échanges et débats au sein du Comité.
- Les documents évalués doivent être archivés pendant une période minimum de 3 ans après la fin de la recherche.
- S’il y a désaccord entre les membres du **REC**, plusieurs avis peuvent figurer au sein du recueil et leurs auteurs ne sont pas identifiés.
- **Le chercheur a la responsabilité de concevoir un projet qui intègre l’ensemble des principes éthiques de la recherche et qui répond aux exigences du REC (Selon le formulaire disponible sur : www.association-mare.org ou www.fpt.ac.ma)**
- La demande d’évaluation éthique d’un projet de recherche quel que soit sa nature signée par le porteur du projet doit être envoyée par email à : association.mare@gmail.com
- Ou déposé au secrétariat du **REC à la Faculté Polydisciplinaire de Taroudannt.**
- Tout projet approuvé par le **REC** doit faire l’objet d’un suivi.
- Le suivi du projet sera assuré par une fiche de suivi qui devra être remplie et envoyée par le porteur du projet, qui prononce l’assurance des règles de l’éthique.

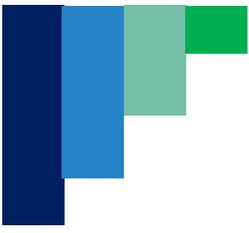
www.fpt.ac.ma / www.association.mare.org 

Faculté Polydisciplinaire de Taroudant BP : 271, Hay EL Mohammadi (Lastah) Taroudannt 83000, Maroc 

association.mare@gmail.com 

00212641619835 





REGLEMENT INTERIEUR

“RESEARCH ETHICS COMMITTEE”



- Le responsable du projet doit informer, dans les meilleurs délais le Président du **REC** :
 - ✓ de toute modification du protocole qui peut affecter la démarche éthique
 - ✓ des événements indésirables graves ou inattendus liés à la conduite de la recherche et les mesures prises par les responsables du projet.
 - ✓ de la suspension ou arrêt du projet.
- Le porteur du projet doit envoyer un rapport final au moment de la clôture de la recherche.
- Le président prend acte de tout rapport reçu et le soumet au **REC**.
- **L’avis du comité peut être retiré dans le cas où le porteur du projet, durant la réalisation de son projet, n’a pas respecté les règles d’éthique.**

Article 10 : Évolution et modification du règlement intérieur du REC

Le Comité d’Éthique pour la recherche scientifique est susceptible d’évoluer et de modifier son fonctionnement, sa composition et ses missions selon les modalités qu’il a lui-même définies dans son règlement intérieur. Le règlement pourra être modifié à l’initiative du président ou sur demande des membres du comité d’éthique. Le point sera inscrit à l’ordre du jour et la modification sera soumise au vote des membres du Comité.

www.fpt.ac.ma / www.association.mare.org 

Faculté Polydisciplinaire de Taroudant BP : 271, Hay EL Mohammadi (Lastah) Taroudant 83000, Maroc 

association.mare@gmail.com 

00212641619835 

